



Bon de visite et mandat exclusif

Par **Vince59**, le **01/09/2010** à **23:22**

Bonjour,

Voilà j'ai visité une maison qui a un mandat exclusif.

Je signe un bon de visite.

Quelques jours plus tard, je fais une offre du montant stipulé dans le mandat. Pour X raisons, le vendeur ne donne pas suite et l'offre devient caduque car délai dépassé...

Le temps passe et l'agent immobilier n'arrive pas à faire signer le vendeur même un compromis...

Le temps passant encore et encore, nous entrons directement contact avec le vendeur qui nous dit qu'il ne vendra pas la maison avec cette agence.

Nous sommes réellement déçus de ne pas pouvoir l'obtenir.

Entre temps, le vendeur résilie son mandat exclusif (passé les 3 mois) et après avoir attendu une quinzaine. Il l'a remet en vente dans une autre agence.

Nous retrouvons ce bien et passons par cette nouvelle agence.

Nous signons un compromis de vente.

Quelques mois plus tard, l'ancienne agence immobilière, se retourne contre nous et nous demande de payer les frais d'agence de l'époque??? !!!

Elle nous dit que le bon de visite fait foi et que nous n'avons pas à traiter directement avec le propriétaire. (Chose que nous n'avons pas faite puisque c'est dans une autre agence).

A t elle le droit de réclamer ses anciens frais? Quelle valeur a ce bon de visite vu que c'était un mandat exclusif?

Merci de votre aide